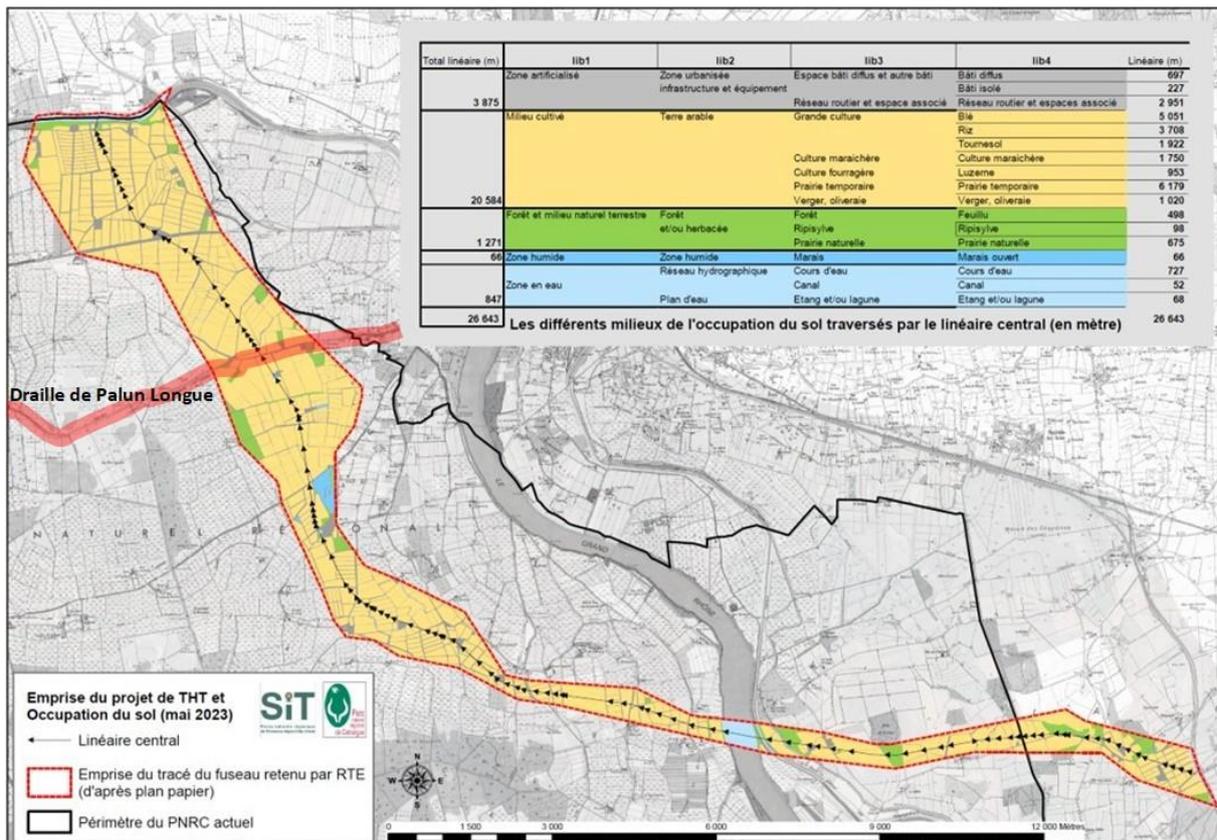


Incidences sur le patrimoine culturel

Le tracé du « fuseau de moindre impact » (FMI), où serait aménagée cette ligne THT 400 000 volts se justifie, selon RTE parce qu'il est le plus court, le moins coûteux et qu'il traverse une zone peu habitée, principalement agricole, à l'écart de la Ville d'Arles, de l'Abbaye de Montmajour et des Alpilles. Il n'est cependant pas rappelé qu'il traverse la Réserve mondiale de Biosphère de Camargue (MAB – Unesco) et sur 25 km environ, le territoire du Parc naturel régional de Camargue (PNRC) dans des zones Natura 2000, qualifié « site Ramsar » par ailleurs.



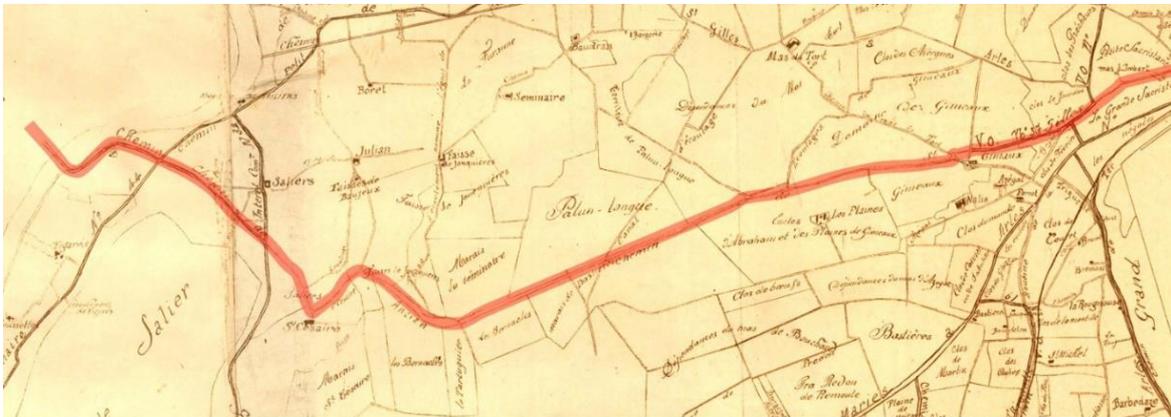
Il ne s'agit pas ici de contester la création de cette ligne THT et encore moins, le programme de décarbonation de la ZIP de Fos, mais d'alerter les décideurs sur les richesses patrimoniales du territoire traversé par le FMI et de rappeler que le classement en PNR en 1970 y a depuis conduit les autorités locales à en réduire drastiquement les possibilités de construction et enterrer les lignes aériennes, téléphoniques notamment. S'il est aujourd'hui perçu comme « peu habité » c'est parce qu'il est tacitement préservé dans le cadre d'une entente entre l'administration, les collectivités territoriales et l'Etat, régulièrement contractualisée depuis plus d'un demi-siècle, dans le cadre de la charte du PNRC.

Le nord de l'île de la Camargue, appelé *La Corrège* dans les anciens cadastres, et où les propriétaires défendent, aménagent et gèrent collectivement leur territoire depuis le XVI^e siècle au moins dans le

Corps de Corrège et Camargue Major¹, est notamment traversé par une très ancienne draille de transhumance correspondant aujourd'hui à la voie communale de Palun Longue.

Des transhumants l'ont utilisée pour conduire leurs troupeaux dans estivages les Cévennes et notamment le Mont Lozère². D'autres la prenaient pour aller estiver dans les Alpes, en remontant par la rive droite du Rhône qu'ils franchissaient à Pont-Saint-Esprit pour échapper aux taxes de l'État pontifical. Désaffectée depuis le XVIII^e ou le XIX^e siècle sans doute, cette ancienne draille demeure inscrite dans le paysage et le cadastre de la commune d'Arles. Elle est l'une des rares en France - peut-être la seule - à avoir conservé par endroits sa largeur initiale (une centaine de mètres) et ses *relargs* (aires de stationnement des troupeaux) demeurés propriétés communales. Elle est à ce titre l'égale des grandes *tratturi* de l'Italie centrale où des *cañadas reales*, classées au patrimoine national de l'Espagne.

Au Moyen Âge, cette même voie est empruntée par les milliers de pèlerins qui, de l'Europe entière gagnaient Saint-Gilles pour y vénérer le saint et, aujourd'hui, par ceux qui vont à Saint-Jacques de Compostelle par « La Voie d'Arles », l'un des quatre itinéraires du célèbre pèlerinage.



Extrait de la carte des voies de communication de la Camargue, sans date. Archives communales d'Arles 1Fi19

Le caractère camarguais du paysage auquel elle appartient, à partir du hameau de Gimeaux surtout, ne peut être mis en doute. Pour tous ceux qui fréquentent ce territoire, au-delà de ses habitants, les randonneurs, pèlerins, usagers des « safari-Camargue » y vivent là leur premier contact avec « *La Camargo ounte barrulon li brau negre e li cavalot blanc* » *La Camargue où errent les taureaux noirs et chevaux blancs* (Frédéric Mistral, *Mireïo*, Chant X).



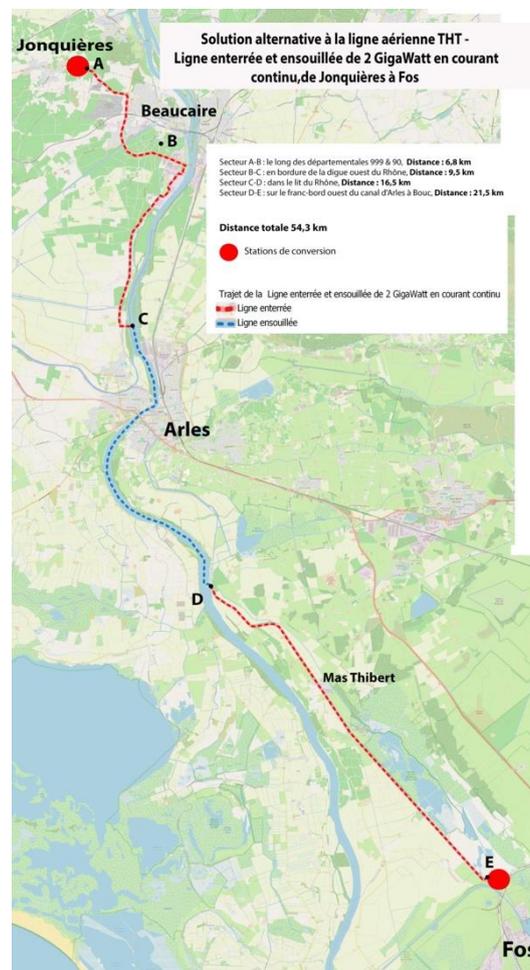
Arles, draille de Palun Longue, dite aussi draillasse de Saint-Gilles. Ph. Lionel Roux © Maison de la transhumance

¹ Aujourd'hui l'Association syndicale constituée d'office des vidanges de Corrège et Camargue Major

² Un Mas Camargues, situé le Mont Lozère et daté du XV^e siècle, rappelle cette ancienne relation.

Aux observations qui précèdent pourraient en être ajoutées d'autres sur la Terre d'Argence, traversée dans le Gard de Jonquières-Saint-Vincent au Petit-Rhône dont le passé est aussi d'une grande richesse. Sur le territoire du PNR, que l'on pouvait croire hors d'atteinte, le secteur de La Montlong, la draille de Porte Ferrus, les mas parmi des plus anciens de la Camargue, celui de Sainte-Cécile de Mourrefrech, par exemple, situé à la défluence des anciens Rhône d'Ulmet et de Saint-Ferréol, le hameau de Gageron, le Grand Plan-du-Bourg, la Crau... tous ces paysages porteurs depuis l'époque romaine de la longue histoire de l'appropriation difficile du delta, seraient gravement et définitivement atteints par une ligne de très haute tension et des pylônes de plus de 50 m de haut, visibles sur des kilomètres à la ronde. N'y a-t-il vraiment pas d'autre solution ?

Celle que préconise l'ingénieur honoraire Michel Peronnet et le collectif STOP THT, soutenu par le Conseil scientifique et d'éthique du Parc naturel régional et de la Réserve de Biosphère de Camargue présente de nombreux avantages³. Il s'agit d'un projet enterré pour partie et ensouillé pour l'autre, combiné à la réalisation d'une ligne sous-marine nécessaire à la connexion des parcs éoliens du Golfe du Lion. Ses avantages environnementaux (paysages et biodiversité) compenseraient largement un possible surcoût.



³ Cf. Avis du Conseil scientifique et d'éthique du Parc et de la Réserve de Biosphère de Camargue du 31/03/2025 sur le Projet de création d'une ligne électrique 400 000 volts à deux circuits entre Fos-sur-Mer et Jonquières-Saint-Vincent

Conclusion :

Compte tenu de l'impact majeur du projet de ligne THT sur les paysages du territoire traversé, de la Terre d'Argence à la Camargue, et jusqu'ici protégé, suite aux démarches, depuis plus d'un siècle, de nombreuses personnalités dont le Marquis Folco de Baroncelli⁴, Joseph d'Arbaud, André Malraux, Luc Hoffmann, Olivier Guichard, Philippe Lamour et bien d'autres, il est demandé de renoncer à la ligne aérienne au profit d'un projet enterré aussi proche que possible de celui qu'a proposé Michel Peronnet.

⁴ Dans un discours demeuré célèbre, prononcé le 26 mai 1922 aux Saintes-Maries-de-la-Mer, Folco de Baroncelli propose la création d'un Parc national en Camargue. Il a été publié en introduction aux *Textes constitutifs du Parc naturel régional de Camargue* en janvier 1973.